



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
Fédération Algérienne de Football
رابطة كرة القدم لولاية البليدة
Ligue de Football Wilaya de Blida



Règlement de la Coupe Wilaya

الكأس ولاية البليدة



Edition 2019

Section 1 : Organisation de la compétition

Article 01 : Organisation

La Ligue de football de la Wilaya de Blida organise chaque saison, une compétition appelée "**Coupe de Wilaya de Blida**" pour les catégories suivantes :

- **Garçons** : Seniors / U-19 / U-17 / U-15 / U-13.

Article 02 : Commission d'organisation

La commission d'organisation de la Coupe de Wilaya de Blida est composée de membres nommés par le bureau de ligue. Elle est chargée de l'élaboration du calendrier, de l'organisation et de la gestion de cette épreuve. L'administration de la compétition est assurée par le secrétariat général de la Ligue de football de la Wilaya de Blida.

Article 03: Participation

La Coupe de Wilaya de Blida est une compétition ouverte à tous les clubs régulièrement affiliés à la Ligue de football de la Wilaya de Blida.

Section 2 : Trophée - récompenses

Article 04 : Trophée

4.1 - Un trophée dénommé « **Coupe de Wilaya de Blida** », est remis au vainqueur de chaque édition.

4.2 - La Ligue de football de la Wilaya de Blida offre trente (30) médailles d'or au vainqueur et trente (30) médailles d'argent au finaliste.

4.3 - Les officiels du match reçoivent chacun une médaille.

Article 05 : Récompenses

5.1 - La Ligue de football de la Wilaya de Blida arrête chaque année le montant des récompenses financières attribuées aux équipes vainqueurs.

5.2 - Des jeux d'équipements sportifs avec une couleur principale, floqués du logo du sponsor de la compétition, conformément au règlement et au modèle défini par la Ligue de football de la Wilaya de Blida, seront remis aux équipes finalistes de chaque catégorie.

Section 3 : Engagement

Article 06 : Engagement

L'engagement du club au championnat organisé par Ligue de football de la Wilaya de Blida vaut engagement à participer à l'épreuve de la **Coupe de Wilaya de Blida**. Il s'engage à respecter strictement les règlements, le mode d'organisation, la désignation des terrains par la ligue, ainsi que les obligations de publicité.

Article 07 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement dans l'épreuve de la **Coupe de Wilaya de Blida** sont inclus dans les frais de participation annuels aux championnats.

Section 4 : Droits et Publicité

Article 08 : Droits de télévision

*La Ligue de football de la Wilaya de Blida dispose à titre exclusif des droits de télévision et de publicité de toute la compétition de la **Coupe de Wilaya de Blida**.*

Article 09 : Publicité sur les équipements et les stades

La Ligue de football de la Wilaya de Blida dispose des droits exclusifs de publicité sur tous les équipements sportifs des équipes ainsi que sur les stades.

Section 5 : Obligations et responsabilités

Article 10 : Obligation des clubs

*La **Coupe de Wilaya de Blida** étant la propriété exclusive de la Ligue de football de la Wilaya de Blida, les clubs doivent veiller au respect des obligations suivantes :*

10.1 - *Aucune publicité autre que celle du et ou des sponsors officiels de la Ligue de football de la Wilaya de Blida n'est autorisée sur les tenues, accessoires, ou plus généralement, sur toute pièce de vêtement ou d'équipement porté ou utilisé par les joueurs et par l'encadrement technique, médical et administratif.*

10.2 - *Les membres des équipes participantes sont tenus de se conformer au présent règlement en matière d'équipement, lorsqu'ils exercent une fonction sur le terrain de jeu ou dans la surface technique durant les matches ou lors de toute conférence de presse. Cela vaut également pour l'échauffement sur le terrain et toute activité medias après la rencontre (interviews, conférence de presse officielle, zone mixte) jusqu'au départ effectif du stade.*

10.3 - *Le logo du sponsor doit être floqué sur la face avant des maillots au niveau du buste position centrale, ainsi que sur les shorts des joueurs, selon les dimensions définies par la Ligue de football de la Wilaya de Blida.*

Article 11 : Responsabilité des clubs

11.1 - *Le club recevant est responsable de l'organisation générale de la rencontre. Il est chargé de la police du terrain; il est aussi responsable du désordre et du dysfonctionnement qui pourrait résulter avant, pendant et après un match, du fait de l'attitude du public, des joueurs et des dirigeants ainsi que de l'insuffisance de l'organisation.*

Néanmoins, le club visiteur et le club jouant sur terrain neutre est responsable lorsqu'il s'avère que ses joueurs, dirigeants et supporters sont les auteurs de désordres.

11.2 - *Le club organisateur du match est tenu de prendre toutes les dispositions utiles afin de faire respecter l'ordre et la discipline de ses supporters.*

11.3 – Le club organisateur du match est tenu d'assurer l'ordre et une bonne organisation de la rencontre. Si une rencontre n'a pas eu lieu pour insuffisance ou absence de sécurité, le club hôte est sanctionné par les dispositions prévues par l'article 19 du présent règlement.

11.4 – A l'exception de la rencontre finale qui est gérée par la Ligue de football de la Wilaya de Blida, le club organisateur est tenu de réserver un emplacement sécurisé et séparé dans les tribunes aux supporters du club visiteur.

Sauf accord écrit entre les deux clubs, le club organisateur doit réserver aux supporters du club visiteur un minimum de dix pour cent (10%) des places de la capacité du stade.

Article 12 : Système de l'épreuve

12.1 – Le tirage au sort des rencontres de la **Coupe de Wilaya de Blida** est intégral.

12.2 – La **Coupe de Wilaya de Blida « Seniors »** se déroule par élimination directe.

12.3 – La **Coupe de Wilaya de Blida « Jeunes »** se déroule par élimination directe.

Section 7 : Organisation matérielle des rencontres

Article 13 : Programmation et désignation des terrains

13.1 – Seniors :

- a) Pour la phase préliminaire, la responsabilité de l'organisation de la rencontre incombe au 1^{er} club tiré au sort.
- b) Pour les rencontres des 1 / 4 et 1 / 2 finale, la responsabilité de l'organisation de la rencontre incombe aux deux clubs.
- c) Stade de domiciliation des rencontres :
 - 1 – Les rencontres du 1^{er} Tour et des 1/8èmes de Finale : sont domiciliées sur le terrain du club premier tiré au sort.
 - 2 – Les rencontres du 1/4, et 1/2 finale : sont domiciliées sur des terrains « neutres » qui doivent être doté d'un tapis en gazon naturel ou artificiel.

13.2 – Jeunes catégories :

- a) Pour la phase préliminaire, la responsabilité de l'organisation de la rencontre incombe au 1^{er} club tiré au sort.
- b) Pour les rencontres des 1 / 4 et 1 / 2 finale, la responsabilité de l'organisation de la rencontre incombe aux deux clubs.
- c) Stade de domiciliation des rencontres :
 - 1 – Les rencontres du 1^{er} Tour et des 1/8èmes de Finale : sont domiciliées sur le terrain du club premier tiré au sort.
 - 2 – Les rencontres du 1/4, et 1/2 finale : sont domiciliées sur des terrains « neutres » qui doivent être doté d'un tapis en gazon naturel ou artificiel.

✓ **Les décisions relatives à la désignation des terrains concernant toutes les catégories ne sont pas susceptibles d'appel.**

Article 14 : Présence aux vestiaires des équipes et des officiels au match

14.1 – Les équipes sont tenues de se présenter aux vestiaires une heure et trente minutes (**1h30 mn**) au plus tard avant le début de la rencontre sous peine des sanctions.

14.2 – Les officiels de match sont tenus de se présenter au stade deux heures au plus tard avant le début de la rencontre.

14.3 – L'organisateur de la rencontre doit mettre à la disposition des arbitres et de l'équipe visiteuse des vestiaires convenables, répondant aux règles d'hygiène et conformes au règlement.

Article 15 : Date et heures des rencontres

15.1 – Les rencontres auront lieu aux dates et horaires conformément au calendrier établi par La Ligue de football de la Wilaya de Blida.

15.2 – Le match doit commencer à l'heure indiquée.

Section 8 : Déroulement de l'épreuve

Article 16 : Durée des matchs

18.1 – Pour la catégorie « **Seniors** », la durée réglementaire du match est de quatre-vingt-dix (90) minutes, de deux (02) mi-temps de quarante-cinq (45) minutes chacune.

* En cas d'égalité du score à la fin du temps réglementaire, l'arbitre de la rencontre, procédera aux tirs au but pour déterminer le vainqueur.

* Seuls les joueurs ayant terminé la rencontre, et les officiels de match, sont autorisés à rester sur le terrain de jeu pendant l'épreuve des tirs au but.

18.2 – Pour les catégories de jeunes, la durée réglementaire du match est fixée comme suit :

U – 19	2 X 45 minutes sans prolongations.
U – 17	2 X 40 minutes sans prolongations.
U – 15	2 X 30 minutes sans prolongations.
U – 13	2 X 25 minutes sans prolongations.

En cas d'égalité du score à la fin du temps réglementaire, l'arbitre de la rencontre procédera directement aux tirs au but pour déterminer le vainqueur.

Article 17 : Ballons

17.1 - Phase préliminaire et 1/8^{ème} de Finale :

Avant le début de la rencontre, chaque équipe doit fournir un minimum de huit (08) ballons réglementaires en très bon état.

Si la rencontre est arrêtée pour manque de ballons, l'équipe fautive est sanctionnée par :

- Match perdu par pénalité;
- Une amende de :
 - Vingt mille dinars (20.000 DA).

17.2 - Phase des ¼ et ½ Finale :

Avant le début de la rencontre, les deux clubs doivent fournir chacun au minimum six (06) ballons réglementaires neufs.

Si la rencontre est arrêtée définitivement par manque de ballons, les sanctions appliquées à l'encontre du club fautif sont :

a. Catégorie seniors :

- Match perdu par pénalité pour le club fautif;
- Défalcation de trois (03) points de son capital point en championnat;
- Trente mille dinars (30.000 DA). d'amende pour le club fautif;
- Suspension de participation du club fautif à la coupe de Wilaya pour les deux saisons suivantes.

b. Catégories Jeunes:

- Match perdu par pénalité;
- Vingt mille dinars (20.000 DA). d'amende pour le club fautif;

Article 18 : Equipements

Chaque équipe doit disposer de deux (02) tenues de couleurs différentes :

- Une tenue principale aux couleurs du club;
- Une tenue de réserve d'une couleur différente.

18.1 - Equipements lors des rencontres de la phase préliminaire et 1/8^{ème} de Finale :

Si les tenues (maillots, shorts et bas) des deux équipes sont de même couleur ou prêtent à équivoque, les joueurs du club local doivent obligatoirement changer de tenues afin d'éviter toute confusion dans le déroulement du match. Si le club local refuse le changement de tenue, il encourt les sanctions suivantes :

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de trois (03) points de son capital point en championnat;
- Trente mille dinars (30.000 DA) d'amende;
- Suspension de participation à la coupe de Wilaya pour les deux saisons suivantes.

18.2 - Equipements lors de la phase des ¼ et ½ Finale :

Dans le cas où il y a confusion dans les équipements des deux équipes, et à défaut d'entente, un tirage au sort est effectué par l'arbitre directeur de la rencontre qui désignera le club devant changer de tenue. L'équipe tirée au sort, qui refuse de changer de tenue, encourt les sanctions suivantes :

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de trois (03) points de son capital point en championnat;
- Cinquante mille dinars (50.000 DA);
- Suspension de participation à la coupe de Wilaya pour les deux saisons suivantes.

18.3 - Equipements lors des rencontres Finales de la coupe de Wilaya :

L'inspection pour l'approbation des tenues et équipements des équipes finalistes est effectuée par les officiels de la ligue lors de la réunion technique.

Article 19 : Forfait, abandon de terrain, refus de jouer ou absence de sécurité

L'absence de sécurité ainsi que le forfait délibéré, l'abandon du terrain ou le refus de jouer d'une équipe est sanctionné comme suit :

19.1 - Phase préliminaire et 1/8^{ème} de Finale :

a. Catégorie seniors :

- Match perdu par pénalité pour le club fautif;

- Défalcation de trois (03) points de son capital point en championnat;
- Trente mille dinars (30.000 DA). d'amende pour le club fautif;
- Suspension de participation du club fautif à la coupe de Wilaya pour les deux saisons suivantes.

b. Catégories Jeunes:

- Match perdu par pénalité;
- Vingt mille dinars (20.000 DA). d'amende pour le club fautif;
- Suspension de participation du club fautif à la coupe de Wilaya pour les deux saisons suivantes.

19.2 - Phase des ¼ et ½ Finale :

a. Catégorie seniors :

- Match perdu par pénalité pour le club fautif;
- Défalcation de trois (03) points de son capital point en championnat;
- Cinquante mille dinars (50.000 DA). d'amende pour le club fautif;
- Suspension de participation du club fautif à la coupe de Wilaya pour les deux saisons suivantes.

b. Catégories Jeunes:

- Match perdu par pénalité;
- Quarante mille dinars (40.000 DA). d'amende pour le club fautif;
- Suspension de participation du club fautif à la coupe de Wilaya pour les deux saisons suivantes.

Section 9 : Cérémonie protocolaire

Article 20 : Remise des coupes et médailles

Lors des finales de coupe de Wilaya, les équipes participantes ont l'obligation de se soumettre aux cérémonies protocolaires.

En cas de non-respect de cette disposition, l'équipe concernée se verra infliger les sanctions suivantes :

- Défalcation de trois (03) points de son capital point en championnat ;
- Cent Mille de dinars (100.000 DA) d'amende pour le club ;
- Interdiction de toute fonction et/ou activité en relation avec le football avec proposition de radiation à vie pour la ou les personne (s) concernée (s) ;
- Suspension de participation à la coupe d'Algérie pour les deux saisons suivantes ;
- La privation des droits et avantages financiers accordés aux clubs en coupe de Wilaya.

Section 10 : Discipline, lois du Jeu et règlements

Article 21 : Discipline

21.1 - Litiges :

Nonobstant des sanctions prévues par le présent règlement, toutes les autres infractions sont sanctionnées conformément aux dispositions prévues par le règlement des championnats de football amateur.

La commission est tenue de traiter les affaires dans un délai de 48 heures.

21.2 - Décisions de la commission de recours :

Les décisions de la commission de recours sont définitives et contraignantes pour toutes les parties concernées.

Toutes les décisions relatives au résultat du match ne sont pas susceptibles d'appel auprès du tribunal Algérien du règlement des litiges sportifs (TAS).

21.3 - La sanction du huis clos :

La sanction du huis clos n'est pas applicable pour les tours de la coupe de Wilaya. Elle est purgée, lors du prochain match de championnat programmé à domicile.

Article 22 : Lois du jeu

Les dispositions des lois du jeu fixées par l'International Board s'appliquent dans leur intégralité aux rencontres de la Coupe de Wilaya.

Section 11 : Adoption et entrée en vigueur

Article 23 : Entrée en vigueur

Le présent règlement est applicable pour l'édition de la coupe de Wilaya 2018/2019.

Le Secrétaire Général

Mohamed Amine SAMET

Le Président

Abdel'Hafid FERGANI